CODE D'ÉTHIQUE

NOTRE ENGAGEMENT À AGIR AVEC INTÉGRITÉ

SANOFI

Empowering Life

Donner toute sa force à la vie.

SOMMAIRE

06 MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

08 MESSAGE DU GLOBAL COMPLIANCE OFFICER

10 QUI EST CONCERNÉ

11 COMMENT UTILISER LE CODE D'ÉTHIQUE

12 COMMENT SIGNALER UN PROBLÈME

14 **RESPECT ET PROTECTION** DES PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT

16 Respect des personnes

18 Préservation de la santé, de la sécurité, et protection des personnes et de l'environnement

20 Protection de la vie privée et des données à caractère personnel

22 INTÉGRITÉ DANS L'UTILISATION DES INFORMATIONS DE LA SOCIÉTÉ

24 Protection des informations sensibles et confidentielles

26 Prévention du délit d'initié

28 Protection de notre image sur les médias sociaux

30 INTÉGRITÉ DANS LA CONDUITE DE NOS AFFAIRES

32 Gestion des conflits d'intérêts

34 Participation à la vie publique

36 Respect de la libre concurrence

38 Lutte contre les paiements illicites et la corruption

40 Interactions avec les patients

42 Interactions avec la communauté scientifique

44 Transparence sur nos produits

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'INTÉGRITÉ EST UN ENGAGEMENT QUI DOIT GUIDER NOS COMPORTEMENTS AU-DELÀ DU SIMPLE RESPECT DE LA LOI ET DE LA RÉGLEMENTATION, POUR NOUS CONDUIRE À FAIRE LE BON CHOIX DANS TOUTES LES SITUATIONS QUE NOUS RENCONTRONS.

L'intégrité doit guider tous nos comportements.

Chez Sanofi, notre passion est de prévenir, traiter et guérir la maladie tout au long de la vie. Nous sommes déterminés à améliorer la santé des communautés et à trouver de nouvelles solutions pour les patients en combinant percées scientifiques et innovation technologique.

Nous sommes inspirés par la résilience des patients et renforcés par notre héritage. Nous recherchons toujours de nouvelles solutions pour lutter contre les maladies chroniques, complexes et rares avec des médicaments qui apportent de l'espoir aux patients et des perspectives d'avenir pour les soins de santé.

Afin d'assurer le succès de notre Société, nous devons constamment nous efforcer d'agir avec intégrité. Chaque décision prise doit s'appuyer sur des principes éthiques. L'intégrité est un engagement qui doit guider nos comportements au-delà du simple respect de la loi et de la réglementation, pour nous conduire à faire le bon choix dans toutes les situations que nous rencontrons.

Ce Code d'Ethique contient les principes qui nous guident. Chacun d'entre nous doit connaître, comprendre et appliquer ces principes dans ses activités quotidiennes, quels que soient notre fonction ou notre positionnement dans la Société. Le Code d'Ethique est un document de référence qui nous permet, en tant que collaborateurs de Sanofi, de rester fidèles à nos engagements envers les personnes, les patients, les médecins, les scientifiques, les partenaires, les investisseurs et la société dans son ensemble.

Chacun d'entre nous doit faire vivre le Code d'Ethique de Sanofi. Je compte sur votre soutien et votre engagement continus envers les patients. Ils nous inspirent non seulement pour innover, mais aussi pour agir avec intégrité.

Paul Hudson
Directeur Général

MESSAGE DU GLOBAL COMPLIANCE OFFICER

EN TANT QUE PARTENAIRE DU PARCOURS DE SANTÉ, NOTRE ENGAGEMENT À AGIR AVEC INTÉGRITÉ EST ESSENTIEL POUR GARANTIR LA CONFIANCE DE CELLES ET CEUX QUE NOUS SERVONS.

Parce que nous voulons être un partenaire du parcours de santé, il est essentiel pour nous, collaborateurs de Sanofi, d'agir avec intégrité, quelle que soit la situation que nous rencontrons. Adopter des comportements exemplaires c'est notre engagement envers la société. En effet, aujourd'hui plus que jamais, la réussite et la compétitivité de notre Société reposent sur notre capacité à maintenir la confiance de nos parties prenantes.

Notre Code d'Éthique décrit les principes essentiels à notre culture d'intégrité. Il constitue un guide pratique indiquant les comportements que les collaborateurs de Sanofi doivent adopter dans leurs relations avec l'ensemble des parties prenantes.

Prendre une décision éthique n'est pas toujours un chemin facile à parcourir. Cela nécessite d'utiliser son jugement pour analyser les situations et les risques associés. Agir comme il convient, au bon moment et pour les bonnes raisons, nécessite courage, objectivité et sens de la justice.

Au delà du Code d'Éthique, le département Éthique & Intégrité des Affaires a mis en place un programme constitué, notamment, de formations en ligne, ainsi que d'un site intranet dédié donnant accès à des informations essentielles dont l'objectif est d'insuffler une culture d'intégrité à tous les niveaux de l'organisation.

J'invite chacun à contacter l'équipe Éthique & Intégrité des Affaires qui vous apportera conseil et assistance.

Dante Beccaria
Global Compliance Officer
Head of Ethics & Business Integrity

QUI EST CONCERNÉ

CE CODE D'ÉTHIQUE S'APPLIQUE À CHAQUE COLLABORATEUR ET SOUS-TRAITANT DE SANOFI, AINSI QU'À TOUTE PERSONNE MENANT DES ACTIVITÉS POUR LE COMPTE DE SANOFI.

Il appartient à chacun d'entre nous d'en connaître et d'en comprendre le contenu. Si nous pensons que l'un ou plusieurs de nos principes éthiques ne sont pas respectés, nous avons le devoir de le signaler.

COMMENT UTILISER LE CODE D'ÉTHIQUE

LE CODE D'ÉTHIQUE EST UN OUTIL DE RÉFÉRENCE QUI PERMET À CHACUN D'ENTRE NOUS D'AGIR AVEC INTÉGRITÉ EN S'INTERROGEANT SUR LES SITUATIONS RENCONTRÉES DANS SON ACTIVITÉ.

Certaines situations sont difficiles à gérer. Prendre des décisions éthiques semble parfois difficile, car cela implique bien plus que le simple respect d'un ensemble de règles.

Le Code d'Éthique est un outil de référence qui permet à chacun d'entre nous d'agir avec intégrité en s'interrogeant sur les situations rencontrées dans son activité. En plus du Code, Sanofi a mis en place un ensemble de politiques et procédures que nous devons respecter. Enfin, pour prendre la bonne décision, il ne faut pas hésiter à poser des questions chaque fois que nécessaire, afin d'agir comme il convient, au bon moment et pour les bonnes raisons.

Dans certaines situations, il est possible que les orientations données dans le présent Code diffèrent de la législation ou des coutumes locales d'un pays. Si la loi ou les coutumes locales imposent des normes plus restrictives que celles définies dans le Code, la loi ou les coutumes locales doivent prévaloir. Si,en revanche, le Code prévoit une disposition plus restrictive, celui-ci prévaudra.

EN CAS DE DOUTE, POSEZ-VOUS LES QUESTIONS SUIVANTES :

- Suis-je en violation d'une loi, du Code d'Éthique de Sanofi, de ses politiques et procédures ?
- Suis-je cohérent(e) avec les valeurs éthiques ?
- Est-ce que je me comporte avec les autres comme je souhaiterais que l'on se comporte avec moi ?
- Suis-je redevable de quoi que ce soit envers quelqu'un ?
- Ma décision pourrait-elle sembler inconvenante si elle était publiée en première page d'un journal ?

SI LA RÉPONSE À L'UNE DE CES QUESTIONS SUSCITE DES INQUIÉTUDES, NE LE GARDEZ PAS POUR VOUS, PARLEZ-EN.

COMMENT SIGNALER UN PROBLÈME

SI UN COLLABORATEUR DE SANOFI RENCONTRE UN PROBLÈME OU ESTIME DE BONNE FOI QU'UNE LOI, UNE RÉGLEMENTATION, UNE DISPOSITION D'UN CODE DE CONDUITE DE L'INDUSTRIE, UNE POLITIQUE OU UNE NORME DE SANOFI OU QUE L'UN DES PRINCIPES ÉNONCÉS DANS LE CODE D'ÉTHIQUE DE SANOFI A ÉTÉ TRANSGRESSÉ OU EST SUR LE POINT DE L'ÊTRE, IL DOIT LE SIGNALER PAR LE MOYEN QU'IL JUGE LE PLUS APPROPRIÉ.

Les collaborateurs de Sanofi sont encouragés à effectuer tout signalement directement auprès du Département Éthique & Intégrité des Affaires par l'intermédiaire du Responsable Éthique & Intégrité des Affaires (Compliance Officer) concerné ou en utillisant le dispositif d'alerte éthique dont les coordonnées sont les suivantes :

- Pour tous les pays, à l'exception de l'Amérique du Nord :
  - en ligne : https://wrs.expolink.co.uk/ (mot de passe : sanofi)
  - ou par téléphone : vous trouverez les numéros d'appel correspondant à votre pays sur votre site intranet, ou composez le numéro international suivant : 0044 1249 661 808
- Pour l'Amérique du Nord :
  - Téléphone : 1-800-648-1297
  - Courriel : NACompliance@sanofi.com
  - En ligne : www.sanofi.ethicspoint.com

De plus, tout collaborateur de Sanofi qui a connaissance d'un problème doit immédiatement en référer au Responsable Éthique & Intégrité des Affaires (Compliance Officer) concerné ou le rapporter en utilisant le dispositif d'alerte éthique mentionné ci-dessus.

Aucune sanction ou mesure discriminatoire ne sera prise à l'encontre des collaborateurs ayant rapporté une alerte, sous réserve qu'ils aient agi de bonne foi et sans intention de nuire, et ce même si les faits rapportés se révèlent inexacts ou ne donnent lieu à aucune suite.

Le Département Éthique & Intégrité des Affaires mènera les investigations nécessaires sur les allégations signalées et demandera, le cas échéant, l'assistance d'autres départements de Sanofi.

Si les investigations menées confirment les allégations signalées, Sanofi y remédiera en prenant les sanctions disciplinaires et/ou mesures correctives ainsi qu'en engageant toutes les poursuites judiciaires jugées nécessaires.

RESPECT ET PROTECTION DES PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Pour un environnement de travail sûr, créatif et stimulant

RESPECT DES PERSONNES

SANOFI MET TOUT EN ŒUVRE POUR METTRE À LA DISPOSITION DE SES COLLABORATEURS ET DE SES PARTENAIRES EXTERNES UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL STIMULANT, CRÉATIF ET SANS DISCRIMINATION.

Nous nous engageons à respecter et à promouvoir les droits de l'homme, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Signataires du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2003, nous sommes très soucieux des questions traitées par les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (y compris l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, le respect de la liberté d'association). Nous encourageons la diversité, agissons avec équité et courtoisie dans nos relations avec les personnes à l'intérieur comme à l'extérieur de Sanofi.

SANOFI S'ENGAGE À :

- **Interdire toute conduite qui porterait atteinte à la dignité d'une personne.**
- **Ne tolérer aucune forme de harcèlement ni de discrimination fondée sur :**
  - le sexe ;
  - l'identité sexuelle ;
  - l'âge ;
  - l'origine ;
  - la religion ;
  - l'orientation sexuelle ;
  - l'apparence physique ;
  - la santé ;
  - le handicap ;
  - les activités syndicales ;
  - les opinions politiques ;
  - la nationalité ;
  - la situation familiale.
- **Promouvoir l'égalité des chances pour chaque collaborateur ou candidat à un emploi** dans le cadre d'un recrutement, de l'accès à la formation, de la rémunération, de la protection sociale, de la mobilité interne et de l'évolution de carrière. Seules les compétences, l'expérience et les aptitudes personnelles doivent être prises en considération.
- **Promouvoir la diversité,** car nous croyons que la diversité de nos collaborateurs et de nos partenaires externes est une force et l'un des éléments clés de notre réussite.

Nous attendons de nos partenaires externes qu'ils adhèrent aux principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail, en particulier ceux qui ont trait au travail des enfants, au travail forcé, au temps de travail, à la rémunération, à la liberté d'association et à la non-discrimination.

CHEZ SANOFI, NOUS DEVONS :

- Respecter les autres, et réserver à nos semblables le traitement qui est dû à tout être humain.
- Ne jamais tolérer ni nous livrer à quelque forme de harcèlement que ce soit (ex. : harcèlement physique, sexuel, psychologique, verbal, ou toute autre forme).
- Lutter contre nos partis pris et rejeter les préjugés sur les opinions, l'apparence ou l'attitude de nos collaborateurs.
- Instaurer ou contribuer à instaurer un environnement de travail positif pour les personnes travaillant chez ou pour Sanofi.
- Encourager les partenaires externes à respecter les mêmes principes.

PRÉSERVATION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ, ET PROTECTION DES PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT

SANOFI CONSIDÈRE QU'IL EST ESSENTIEL DE PRÉSERVER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ, ET DE PROTÉGER LES PERSONNES ET L'ENVIRONNEMENT.

Ensemble, nous nous engageons à garantir à nos collaborateurs et partenaires externes un environnement de travail sûr et sans danger, à minimiser l'empreinte environnementale de nos activités et produits, et à protéger les communautés qui nous entourent.

SANOFI S'ENGAGE À :

- **Préserver la santé, la qualité de vie au travail et la sécurité des collaborateurs et de toute personne avec laquelle nous sommes en relation, et ce au-delà de nos interactions immédiates.** Cet engagement suppose d'évaluer, de prévenir et de maîtriser les risques biologiques, chimiques et physiques inhérents à nos activités.

- **Limiter l'empreinte environnementale de nos produits et activités tout au long de la chaîne de valeur,** en économisant l'eau et l'énergie, et en diminuant son impact résiduel par la réduction de nos émissions, effluents et déchets. Sanofi reconnaît qu'elle a un rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique.

CHEZ SANOFI, NOUS DEVONS :

- Respecter les lois et réglementations applicables partout où Sanofi opère.
- Satisfaire aux exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement, mettre en œuvre les recommandations des experts, les bonnes pratiques et partager les expériences.
- Faire de la santé, de la sécurité et de l'environnement une priorité, en agissant de manière transparente, respectueuse et responsable dans l'ensemble de l'organisation.
- Mettre tout en oeuvre pour prévenir les accidents, éviter les risques pour la santé, promouvoir le bien-être et réduire les impacts sur l'environnement.
- Engager nos partenaires, fournisseurs et sous-traitants à adopter des politiques responsables en matière de protection de l'environnement, de sécurité et de santé.
- Promouvoir une attitude constructive basée sur la transparence et le dialogue avec les parties prenantes concernant leur stratégie de protection de l'environnement, de sécurité et de santé.

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

POUR SANOFI, IL EST ESSENTIEL DE PROTÉGER LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DE NOS COLLABORATEURS, DES PATIENTS, DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET AUTRES PARTENAIRES AVEC LESQUELS NOUS INTERAGISSONS.

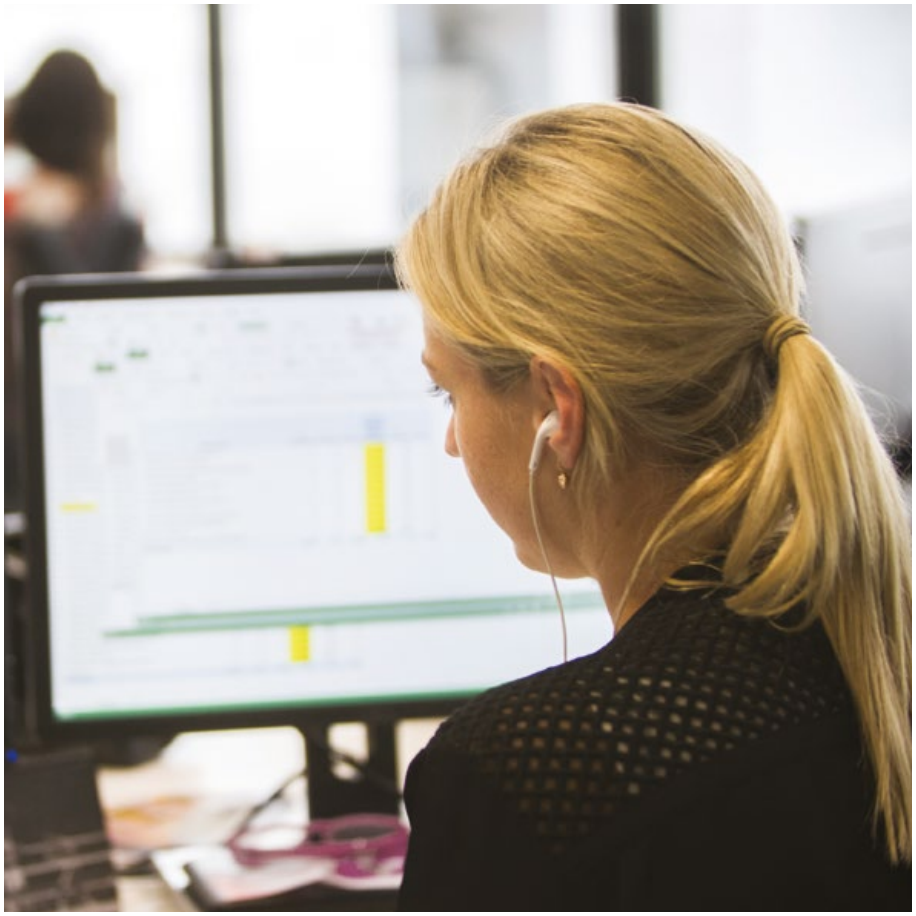

La protection de la vie privée et des données à caractère personnel est un droit fondamental. Pour Sanofi, il est essentiel de protéger les données à caractère personnel de nos collaborateurs, des patients, des professionnels de santé et autres partenaires avec lesquels nous interagissons, en particulier compte tenu du développement des technologies de l'information et de communication.

Sanofi s'engage à protéger les données à caractère personnel et à les traiter uniquement dans les limites du droit en vigueur.

Par « données à caractère personnel », on entend toute information susceptible d'établir un rapport direct ou indirect entre une personne et un numéro d'identification ou au moins un facteur spécifique à son identité sociale, culturelle, économique, mentale, physiologique ou physique (ex. : nom, date de naissance, numéro de sécurité sociale, caractéristiques physiques, adresse électronique, identifiant informatique et informations génétiques ou liées à la santé).

Pour faciliter les transferts de données au sein de Sanofi et conformément à la Directive européenne, nous avons élaboré un ensemble de règles internes « Binding Corporate Rules » qui régissent les transferts de données entre une filiale de Sanofi située en Europe et une autre filiale en dehors de l'Europe.

CHEZ SANOFI, NOUS DEVONS :

- Respecter l'ensemble des lois et réglementations en vigueur dans les juridictions où nous collectons, stockons et utilisons des données à caractère personnel.
- Ne collecter, utiliser, communiquer ou stocker des données à caractère personnel que dans un but précis, légitime et nécessaire.
- Ne conserver ces données que pour la durée nécessaire aux finalités du traitement, dans le respect de la législation locale.
- Protéger les données à caractère personnel lors de leur collecte, traitement, utilisation, communication et stockage.
- Signaler toute violation des principes relatifs à la protection des données à caractère personnel à sa hiérarchie, au responsable de la sécurité ou au département en charge de la protection des données à caractère personnel (Privacy-Office-Global@sanofi.com).

INTÉGRITÉ DANS L'UTILISATION DES INFORMATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Pour protéger et préserver notre compétitivité, notre image et notre réputation

PROTECTION DES INFORMATIONS SENSIBLES ET CONFIDENTIELLES

CHEZ SANOFI, PROTÉGER LES INFORMATIONS SENSIBLES ET CONFIDENTIELLES EST ESSENTIEL.

La confidentialité des informations est une priorité pour l'entreprise. Chez Sanofi, protéger les informations sensibles et confidentielles est essentiel. Cet engagement concerne de la même manière les informations relatives à la Société, ses collaborateurs et les tiers.

La mauvaise utilisation ou la divulgation de ces informations peut porter gravement atteinte à notre Société, à nos partenaires, fournisseurs et clients, affaiblir notre compétitivité, engager notre responsabilité et nuire à notre réputation.

L'expression « information confidentielle » désigne toute information, quelle que soit sa forme, qui ne relève pas du domaine public et qui doit être protégée contre toute mauvaise utilisation ou divulgation, car une telle utilisation ou divulgation pourrait nuire à la Société.

Voici des exemples d'informations confidentielles :

- activités et situation financière de la Société ;
- plans commerciaux/stratégiques ;
- informations sur les prix ;
- projets marketing et stratégies de développement ;
- données cliniques, données techniques et de recherche, inventions et innovations ;
- informations confidentielles confiées par des partenaires.

CHEZ SANOFI, NOUS DEVONS :

- Nous référer aux politiques de Sanofi régissant la confidentialité et la protection des informations sensibles, notamment :
  - la politique de confidentialité ;
  - les règles régissant la diffusion, la reproduction, la conservation et la destruction des documents et de tout autre moyen de stockage des données, ainsi que la politique de « Records Management » (disponibles sur le site intranet de la Société) ;
  - les règles relatives à la sécurité des données et à la sécurité en général, en particulier en nous référant à la Charte d'utilisation des systèmes d'information (disponible sur le site intranet de la Société).
- Traiter les sujets confidentiels avec la plus grande prudence dans des environnements extérieurs (ex. : en train, en avion, au restaurant, lors de conférences).
- Demander conseil à la Direction Juridique sur la nécessité d'établir un accord de confidentialité et/ou aux services informatiques (ITS) pour mettre en place des mesures spécifiques de protection des données.
- Signaler à votre hiérarchie ou à la Direction de la Sûreté toute situation pouvant indiquer que la protection ou la confidentialité des informations sensibles a pu être affectée (ex. : disparition de documents, demandes inhabituelles d'informations, indices laissant supposer des manipulations des systèmes d'information).

PRÉVENTION DU DÉLIT D'INITIÉ

IL EST INTERDIT D'ÉCHANGER DES TITRES DE SANOFI OU DE SES FILIALES EN ÉTANT EN POSSESSION D'INFORMATIONS NON ENCORE RENDUES PUBLIQUES SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LA VALEUR DE CES TITRES.

Il y a délit d'initié lorsqu'une personne achète ou vend des titres d'une entreprise en ayant connaissance d'informations significatives non encore rendues publiques pouvant influer sur la valeur de ces titres.

Sanofi qualifie d'initié tout individu en possession d'informations confidentielles, pouvant avoir un impact sur le prix des titres de Sanofi, de ses sociétés affiliées et des sociétés partenaires référencées. En conséquence, un initié doit s'abstenir d'échanger des titres de la société concernée, de vendre des actions de performance ou d'exercer des options.

Un délit d'initié peut être constitué par la vente ou l'achat d'actions avant l'annonce de nouvelles pouvant avoir un impact à la hausse ou à la baisse du cours de bourse des actions de Sanofi ou celui d'un de ses partenaires actuel ou potentiel, et si cette opération est effectuée à partir d'informations privilégiées concernant notamment :

- les résultats financiers ;
- les projets d'acquisition ou de désinvestissement ;
- les résultats importants d'études cliniques ;
- la délivrance d'une autorisation d'exploitation d'un nouveau produit ;
- la perte ou le gain d'un marché important ;
- les procès ou litiges en cours.

Les règles relatives au délit d'initié s'appliquent aux titres de Sanofi, comme à ceux de sociétés tierces avec lesquelles Sanofi est en relation.

CHEZ SANOFI, NOUS DEVONS :

- Respecter les dispositions légales et réglementaires applicables en matière de délit d'initié, quelle que soit notre position au sein de l'organisation.
- Limiter la communication d'informations confidentielles aux seules personnes qui ont besoin de les connaître. Attention aux chaînes d'emails, aux conversations dans les lieux publics tels que train, avion, restaurant, séminaire, et tout espace ouvert.
- Nous assurer que les tiers respectent la confidentialité des informations qui leur sont confiées, notamment au moyen d'accords ou de clauses de confidentialité.
- Préserver la confidentialité des informations qui nous sont confiées par les tiers.
- Avoir conscience que des informations qui paraîtraient avoir peu d'importance pour Sanofi pourraient en avoir pour nos partenaires.
- En cas de doute, consulter la Direction Juridique avant toute opération sur titres.

PROTECTION DE NOTRE IMAGE SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

LES COLLABORATEURS DE SANOFI DOIVENT UTILISER LES MÉDIAS SOCIAUX DE MANIÈRE RESPONSABLE.

Depuis quelques années, l'utilisation des médias sociaux fait partie intégrante de notre vie quotidienne. Le fait de publier ou de commenter des contenus en ligne peut facilement influer sur l'image et la réputation de notre entreprise, de nos collaborateurs ou de nos partenaires. C'est pourquoi les collaborateurs de Sanofi doivent utiliser les médias sociaux de manière responsable. De plus, seuls les collaborateurs dûment habilités sont autorisés à communiquer, sur les médias sociaux, au nom de Sanofi, sur ses activités et ses produits.

La protection de l'image et de la réputation de la Société exige des collaborateurs de Sanofi qu'ils utilisent les médias sociaux de manière appropriée, tant dans la sphère professionnelle que privée. Cette obligation s'applique à tous les médias en ligne utilisables de manière interactive, tels que les sites de réseaux sociaux (ex. : Facebook®, LinkedIn® et Twitter®), les blogs et les sites de partage de photos/vidéos (ex. : YouTube®, Flickr®, les wikis et forums).

Un collaborateur de Sanofi qui publie un contenu en ligne ou exécute une action (ex. : « partager », « aimer », « noter ») sur les médias sociaux, même à usage privé, doit avoir conscience que cette action peut non seulement être attribuée à Sanofi mais également avoir des retombées négatives sur l'image et la réputation de Sanofi. En conséquence, tout collaborateur doit utiliser les médias sociaux de manière responsable et réfléchir aux conséquences de ses actions pour Sanofi.

CHEZ SANOFI, NOUS DEVONS :

- Garder présent à l'esprit que toute information publiée sur Internet est susceptible d'avoir des conséquences sur la réputation et l'image des personnes mentionnées et de Sanofi.
- Agir de manière responsable dans notre communication, nos déclarations ou l'expression de nos opinions sur les médias sociaux. Ne pas commenter ou discuter de contenu portant sur les activités de Sanofi, les autorités sanitaires ou les concurrents, publié par des tiers ou le grand public.
- Signaler à la Direction de la Communication et au service de Pharmacovigilance (GPE) tout commentaire négatif ou toute discussion intervenant sur le web concernant un produit Sanofi. Les coordonnées correspondantes sont disponibles sur l'Intranet.
- Orienter les demandes des médias vers l'équipe en charge des relations avec les médias.
- En cas de doute, prendre contact avec le responsable approprié ou l'équipe communication concernée.

INTÉGRITÉ DANS LA CONDUITE DE NOS AFFAIRES

Maintenir la confiance dans nos relations avec les parties prenantes de la Société : les patients, les clients, les actionnaires, les fournisseurs et l'ensemble de nos partenaires ainsi que les membres de la société civile avec lesquels Sanofi interagit.

GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

IL EST ESSENTIEL D'IDENTIFIER TOUT CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL ET DE LE GÉRER EFFICACEMENT.

Un conflit d'intérêt est une situation dans laquelle les intérêts personnels risquent d'être ou peuvent paraître en contradiction avec ceux de Sanofi. Tout conflit d'intérêt peut générer des problèmes et peut entamer la confiance en Sanofi. En conséquence, il est essentiel d'identifier tout conflit d'intérêt potentiel et de le gérer efficacement.

Sanofi s'engage à identifier de manière proactive et à gérer toute situation de conflit d'intérêt, et prévoit des mesures destinées à les éliminer ou à les atténuer.

Afin d'éviter des situations de conflit d'intérêt, les collaborateurs de Sanofi doivent être vigilants aux situations dans lesquelles l'objectivité de leurs décisions professionnelles pourrait être altérée, notamment dans les cas suivants :

- Les engagements externes
  - Travailler pour ou recevoir une rémunération d'un fournisseur ou d'un client de Sanofi.
  - Avoir un intérêt financier ou une relation avec un concurrent, un client ou un fournisseur de Sanofi ou de tout autre tiers en relation avec Sanofi.
  - Acquérir ou détenir directement ou indirectement des biens ou des actifs, de quelque nature que ce soit, aux fins de les vendre ou de les louer à Sanofi.
  - Solliciter des avantages à titre personnel auprès d'un tiers.
  - S'engager dans des activités extérieures suffisamment significatives pour soulever des questions quant à votre capacité à consacrer le temps et l'attention nécessaires à vos responsabilités professionnelles.
- Les relations personnelles
  - Être en relation avec un proche qui travaille pour ou qui est candidat à un emploi chez Sanofi, un concurrent, un fournisseur ou un client de Sanofi.
  - Acheter des biens ou des services pour le compte de Sanofi auprès d'un parent ou d'une entreprise dans laquelle un proche a un intérêt.
- Recevoir un cadeau
  - Accepter un cadeau peut donner au bénéficiaire le sentiment d'être redevable et remettre en question l'objectivité de ses décisions. De plus, ce cadeau peut être perçu comme un moyen utilisé pour corrompre son bénéficiaire ou un autre collaborateur de Sanofi.

CHEZ SANOFI, NOUS DEVONS :

- Déclarer tout conflit d'intérêt réel ou potentiel avant de nous engager dans des opérations, activités ou relations qui peuvent conduire à cette situation.
- Déclarer les conflits d'intérêts réels ou potentiels dans le cadre du processus de recrutement.
- Déclarer chaque année tout conflit d'intérêt réel ou potentiel pour les collaborateurs exposés de Sanofi définis comme suit : les responsables directs et tous les collaborateurs de Sanofi régulièrement impliqués dans les contrats, les achats, les ventes ou locations de services, de matériels, de biens ou de produits.
- Nous abstenir de siéger à un conseil d'administration de tout client, fournisseur ou concurrent de Sanofi. L'exercice d'un mandat au sein d'un organe de direction externe, en dehors du cadre des responsabilités professionnelles des collaborateurs de Sanofi est possible, après approbation, uniquement pour les membres du Comité exécutif, et doit être limité à des services compatibles avec leurs devoirs envers Sanofi.
- Demander à notre hiérarchie ou au Responsable Éthique & Intégrité des Affaires (Compliance Officer) comment gérer un conflit d'intérêt plutôt que de compter uniquement sur notre propre analyse, notre objectivité pouvant être altérée par la situation.

PARTICIPATION À LA VIE PUBLIQUE

DANS LE CADRE DE SA PARTICIPATION À LA VIE PUBLIQUE, SANOFI AGIT EN TOUTE TRANSPARENCE, AVEC HONNÊTETÉ ET INTÉGRITÉ.

Dans le cadre de sa participation à la vie publique, Sanofi agit en toute transparence, avec honnêteté et intégrité. Aucun collaborateur ou représentant de Sanofi n'est habilité à agir ou à s'exprimer sur des questions publiques en qualité de représentant de la Société sans y avoir été autorisé. Les collaborateurs de Sanofi peuvent s'engager dans la vie publique de manière autonome dans la mesure où cet engagement s'inscrit dans une démarche strictement personnelle sans lien avec Sanofi.

En tant qu'entreprise citoyenne, Sanofi s'implique dans la vie publique des pays et régions où elle exerce ses activités. Ceci comprend la participation à des débats sur des questions d'intérêt public et à l'élaboration de politiques publiques, ainsi que la réalisation de dons ou contributions financières à des organismes publics afin de soutenir les missions de ces organisations.

Notre objectif, dans chacune de ces démarches, est toujours d'apporter une contribution positive à la vie publique sans jamais dissimuler nos activités. Nous agissons toujours dans le respect des lois en vigueur.

Nous saluons l'implication de nos collaborateurs dans la vie publique à titre personnel. Pour éviter tout malentendu, les collaborateurs doivent indiquer clairement que leur participation est une démarche personnelle, et non pour le compte de Sanofi.

Seuls les collaborateurs autorisés peuvent s'exprimer pour le compte de la Société en public. Aucun collaborateur ou représentant de Sanofi n'est habilité à engager la Société dans une activité de soutien de quelque nature que ce soit à un parti politique, une personnalité politique ou un candidat à une élection ou à se prévaloir de son appartenance à Sanofi dans des activités politiques. Aux États-Unis, la loi fédérale autorise la création de comités d'action politique (Political Action Committees ou PAC) d'entreprise autorisés à verser des contributions aux candidats dans le cadre des élections fédérales et de certaines élections au niveau des États. Les PAC sont enregistrés auprès de la Commission électorale fédérale et/ou des organismes d'État tel que requis par la loi. Sanofi a mis en place la Sanofi US Services Inc. Employees' PAC, ainsi qu'un PAC d'État dans le Massachusetts, le Sanofi Massachusetts Political Action Committee, chacun d'eux recevant des contributions de personnes admissibles et versant des contributions afin d'aider les candidats fédéraux et de l'État qui soutiennent des politiques publiques destinées à stimuler la recherche, à assurer l'accès des patients aux médicaments et à récompenser l'innovation.

CHEZ SANOFI, NOUS DEVONS :

- Participer à des activités publiques en toute transparence, avec intégrité et honnêteté.
- Nous présenter en qualité de représentants de Sanofi uniquement lorsque nous y sommes autorisés.
- Montrer sans équivoque que nous participons à la vie publique à titre personnel et en notre nom propre, et non en qualité de représentants de Sanofi.
- Indiquer clairement que l'opinion exprimée est la nôtre et ne représente en aucun cas la position de Sanofi.
- Rechercher conseil, en cas de doute, en premier lieu auprès du département Affaires Publiques, de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction Juridique ou du Département Éthique & Intégrité des Affaires.

RESPECT DE LA LIBRE CONCURRENCE

SANOFI EST FAVORABLE À UN MARCHÉ CONCURRENTIEL. LA SOCIÉTÉ ADHÈRE AU PRINCIPE DE LIBRE CONCURRENCE ET SE CONFORME AUX LOIS RELATIVES AU DROIT DE LA CONCURRENCE.

Les problèmes liés à la concurrence et aux activités antitrust pourraient provenir des contacts que Sanofi entretient avec ses concurrents, ses fournisseurs ou ses clients. En conséquence, tous les collaborateurs doivent se conformer aux lois antitrust et au droit de la concurrence, et s'abstenir de tout comportement déloyal envers les concurrents.
Les pratiques anticoncurrentielles comprennent notamment :

- La conclusion d'accords, y compris informels, avec des concurrents sur les modalités de fixation des prix, le truquage d'offres, la répartition des marchés et les accords visant à restreindre l'approvisionnement.
- L'échange d'informations sensibles avec des concurrents susceptibles de violer le droit de la concurrence.
- L'abus de position dominante.
- Les pratiques visant à imposer des contraintes sur les clients ou fournisseurs.
- La participation à certaines opérations de fusions et acquisitions.

CHEZ SANOFI, NOUS DEVONS :

- Ne jamais permettre à de nouvelles recrues de partager des informations confidentielles sur les concurrents pour lesquels elles ont travaillé dans le passé.
- Ne pas échanger avec les concurrents, de manière directe ou indirecte par l'intermédiaire des fournisseurs ou d'autres intermédiaires, des informations sur :
  - les barèmes de prix, les modalités de fixation de prix, les coûts des biens et services achetés ou produits, les remises, les conditions de promotion et de facturation, les bénéfices ou marges et les rabais ;
  - les conditions de vente ;
  - les projets marketing et stratégies de marketing ;
  - la capacité industrielle, la logistique de production et d'expédition, la qualité des produits, les plans d'expansion future ;
  - la répartition du marché par zone géographique, par client, ou par axe thérapeutique ;
  - les appels d'offres et notamment l'intention ou non d'entrer en concurrence ;
  - les fournisseurs ou les clients ;
  - toute information sensible et confidentielle de nature commerciale.
- Éviter les contacts informels avec les concurrents afin de ne pas discuter de sujets susceptibles de violer les lois antitrust et les lois sur la concurrence. De tels contacts peuvent avoir lieu, par exemple, dans le cadre de forums, de conférences et de réunions d'associations professionnelles.
- Dans le cadre des relations tant avec les clients que les fournisseurs, ne jamais :
  - restreindre la liberté du client de fixer les prix de revente ;
  - exclure des concurrents du marché.
- Ne pas conclure d'accords visant à boycotter des clients ou des fournisseurs.

Les lois antitrust et les lois sur la concurrence étant susceptibles de varier considérablement d'un pays à l'autre, en cas de doute, demandez conseil à la Direction juridique.

LUTTE CONTRE LES PAIEMENTS ILLICITES ET LA CORRUPTION

SANOFI FAIT DE LA LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE CORRUPTION UNE PRIORITÉ.

La corruption entrave le développement économique, car elle est un frein à la libre concurrence et peut détruire la confiance placée dans une société ou une personne. Sanofi fait de la lutte contre toutes les formes de corruption une priorité. Promouvoir une culture d'éthique et d'intégrité est clé pour préserver la confiance des patients, des parties prenantes et de la société dans son ensemble. Sanofi s'engage à promouvoir une culture d'intégrité au sein de son organisation et à communiquer clairement quelles sont ses attentes en matière de réduction du risque de corruption.

Il est interdit aux collaborateurs de Sanofi de donner, promettre de donner ou offrir quelque avantage que ce soit à toute personne afin d'obtenir de celle-ci qu'elle accomplisse tout acte ou prenne toute décision, notamment dans le cadre des relations avec des professionnels de santé et des fonctionnaires.

Cette interdiction est également applicable à des actes de corruption qui pourraient être commis par des tiers agissant pour le compte de Sanofi.

Par avantage, on entend, notamment :

- des versements d'argent ;
- des cadeaux ;
- des divertissements, repas et hébergements ;
- des frais de déplacement ;
- des services ;
- des offres d'emploi ;
- des prêts ;
- des dons ou contributions ;
- tout autre transfert de valeur.

Il ressort des lois et traités internationaux que les sociétés impliquées dans des affaires de corruption s'exposent à de graves conséquences en matière de réputation et risquent de lourdes sanctions de nature civile et pénale. Elles s'exposent également à de graves conséquences sur le plan commercial (ex. : perte de contrats).

Par ailleurs, en plus des risques qu'ils font courir à la Société, les collaborateurs qui seraient impliqués dans des actes de corruption encourent également des sanctions civiles et pénales, y compris de fortes amendes et peines d'emprisonnement.

Compte tenu de la portée extraterritoriale de certaines réglementations anticorruption, les actes de corruption commis dans un pays peuvent entraîner des poursuites dans plusieurs pays, exposant les personnes impliquées à de multiples sanctions.

Afin de promouvoir une culture d'éthique et d'intégrité et de respecter toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de lutte contre les paiements illicites et la corruption, Sanofi a mis en place un ensemble de politiques et de normes qui fixent des règles précises auxquelles tous les collaborateurs de Sanofi et tous les tiers, le cas échéant, doivent se conformer.

Ces politiques et normes régissent certaines des activités de Sanofi, afin que ces activités soient conduites à des fins légitimes.

Sanofi interdit les paiements de facilitation, même lorsqu'ils sont autorisés par la loi.

Ces politiques et normes ne sont pas exhaustives et n'ont pas vocation à couvrir l'ensemble des situations pouvant se présenter. Si une situation spécifique n'est pas couverte ou si les dispositions des politiques et normes ne sont pas claires pour un collaborateur de Sanofi, ce dernier doit s'adresser à son responsable et/ou à la Direction Juridique, Éthique & Intégrité des Affaires.

CHEZ SANOFI, NOUS DEVONS :

- Respecter toutes les dispositions légales et conventionnelles en matière de lutte contre la corruption et les paiements illicites applicables dans tous les pays où Sanofi exerce ses activités et exiger des sous-traitants qu'ils fassent de même. Par exemple, la Convention de l'OCDE de 1997, la loi américaine U.S. Foreign Corrupt Practices Act ou FCPA, le UK Bribery Act (Royaume-Uni), la loi française sur la lutte contre la corruption et la loi chinoise sur la concurrence déloyale.
- Nous conformer à toutes les politiques globales destinées à prévenir, directement ou indirectement, tout risque de corruption.
- Réaliser une évaluation des risques (due diligence) vis-à-vis des tiers avant de s'engager.

INTERACTIONS AVEC LES PATIENTS

SANOFI S'ENGAGE À DÉVELOPPER DES INTERACTIONS APPROPRIÉES AVEC LES PATIENTS ET LES GROUPES DE PATIENTS.

En tant que partenaire du parcours de santé et afin de comprendre comment vivent les personnes atteintes d'une maladie et quelles sont leurs attentes vis-à-vis des prestataires de soins de santé, Sanofi s'engage à développer des interactions appropriées avec les patients et les groupes de patients par l'échange d'idées, la mise en place de relations de confiance, l'intérêt accordé aux informations qu'ils nous donnent, et le développement de meilleures solutions.

Chez Sanofi, nous favorisons les interactions avec les patients et les groupes de patients tout au long du cycle de vie du produit, c'est-à-dire depuis les essais cliniques jusqu'à l'utilisation du produit par le patient dans sa vie quotidienne. Sanofi s'engage à veiller à ce que toutes ces interactions soient respectueuses de normes éthiques élevées et conformes aux lois applicables et aux directives de l'industrie.

Sanofi veille à la protection des droits et de la santé des participants à la recherche et des patients, ainsi que de l'intégrité des activités scientifiques et médicales. Pour ce qui concerne les essais cliniques, Sanofi recrute des patients et des volontaires sains dans le monde entier. Dans le cadre de ces essais cliniques, Sanofi :

- peut impliquer les patients dans l'examen des documents de l'étude, tels que les formulaires de consentement éclairé et les protocoles, ou dans la fourniture de conseils pour mieux répondre à leurs besoins ;
- veille à ce que les process soient conçus de manière à ce que les patients participant aux essais cliniques donnent librement leur consentement éclairé sur la base d'une information claire et exhaustive exprimée dans un style compréhensible et non technique.

En outre, Sanofi estime que la mise à la disposition du public des informations sur les essais cliniques est bénéfique pour les patients, les professionnels de santé et la communauté scientifique. Par conséquent, Sanofi s'engage à communiquer publiquement les informations sur les essais cliniques et les résultats de manière régulière.

Au-delà des essais cliniques, Sanofi soutient :

- les interactions avec les patients et associations de patients pour mieux cerner l'impact du produit sur la qualité de vie du patient et mieux identifier les besoins d'amélioration potentiels. Les résultats peuvent être intégrés dans le développement de futures solutions de santé ;
- les contacts entre les patients afin qu'ils puissent partager leur expérience en lien avec leur état de santé.

CHEZ SANOFI, NOUS DEVONS :

- Nous assurer que les interactions avec les patients sont strictement volontaires quelle que soit la situation.
- Respecter l'indépendance des patients et des groupes de patients et ne pas chercher à influencer leurs opinions et décisions.
- Conclure des contrats ou nous engager dans des projets en toute transparence et baser notre collaboration sur le consentement et l'intérêt communs.
- Protéger la vie privée des patients en nous conformant strictement aux lois et réglementations locales. Nous devons clairement informer les patients sur la manière dont leurs données personnelles seront ou non utilisées, et indiquer clairement dans les formulaires de consentement comment ces données seront protégées.
- Signaler sans délai les événements indésirables subis par les patients lors de l'utilisation de nos produits conformément aux exigences de Sanofi en matière de pharmacovigilance.
- Respecter le principe de transparence dans toutes nos interactions avec les patients et les groupes de patients conformément aux lois et réglementations applicables, et aux codes des associations de l'industrie pharmaceutique, à savoir l'EFPIA, l'IFPMA.
- Rendre public les protocoles d'études cliniques et les résultats, et répondre aux demandes externes portant sur :
  - notre engagement en matière de transparence ;
  - les exigences juridiques, éthiques, et réglementaires locales et internationales ;
  - les engagements établis par les Associations de l'Industrie Pharmaceutique.

INTERACTIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE

SANOFI S'ENGAGE À AGIR DANS LE RESPECT DES NORMES LES PLUS ÉLEVÉES D'INTÉGRITÉ ET D'HONNÊTETÉ DANS SES INTERACTIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE.

Il est légitime et essentiel d'interagir avec la communauté scientifique afin de garantir l'accès des patients et des clients aux produits dont ils ont besoin ainsi que le bon usage des produits de Sanofi afin d'en retirer tous les bénéfices. Ces interactions nous permettent également d'obtenir des commentaires et des conseils sur l'utilisation de nos produits. Elles sont très bénéfiques dans les domaines de la recherche et du développement, ainsi que dans les pratiques cliniques. Sanofi soutient également la formation médicale, qui permet aux experts scientifiques de partager leurs expériences cliniques et d'apprendre de manière continue. Sanofi s'engage à agir dans le respect des normes les plus élevées d'intégrité et d'honnêteté dans ses interactions avec la communauté scientifique.

Sanofi interagit avec la communauté médicale et scientifique de nombreuses manières, notamment :

- En soutenant leur formation médicale par la fourniture de renseignements fiables et objectifs sur nos produits et leur utilisation.
- En organisant des réunions ou événements médicaux ou scientifiques, ou en participant à des réunions scientifiques et des formations organisées par des tiers.
- En demandant des services à des experts externes, en échange d'une rémunération, pour exécuter une activité ou un service significatif dans des domaines médicaux ou scientifiques en lien avec des besoins légitimes, tels que la réalisation d'études, la participation à des réunions scientifiques et la fourniture de services de consultants.

L'engagement d'un expert ne doit pas constituer une incitation à prescrire, acheter, fournir, vendre, administrer ou recommander une liste de médicaments, de produits ou services de Sanofi. Nous sélectionnons des experts à partir de critères objectifs en lien avec le besoin défini, et non en fonction de l'historique de son activité ou de celle attendue quant à la recommandation des produits de Sanofi. Leur rémunération doit être déterminée sur la base du prix du marché pour le service rendu.

CHEZ SANOFI, NOUS DEVONS

- Choisir des experts externes sur la base de critères objectifs fondés uniquement sur leurs compétences scientifiques et nos besoins légitimes.
- Signer un accord entre Sanofi et l'expert externe avant toute rencontre formelle ou échange d'informations.
- Veiller à ce que les programmes des événements organisés par Sanofi ou par des tiers auxquels Sanofi participe soient adaptés aux experts scientifiques sélectionnés, couvrent toute la durée de l'événement et permettent d'améliorer les connaissances dans un domaine où Sanofi est impliqué.
- Nous conformer aux règles d'hospitalité de Sanofi relatives aux lieux, aux repas et aux déplacements.
- Respecter notre méthodologie standard de calcul des honoraires, et veiller à ce que la rémunération de l'expert soit raisonnable et en ligne avec le prix du marché du service rendu.
- Déclarer les intéractions avec les professionnels de santé et organisations de santé dans le respect des lois et réglementations en vigueur.
- Limiter les informations que nous communiquons aux professionnels de santé aux aspects réglementaires et thérapeutiques du produit et nous conformer à l'autorisation de mise sur le marché.
- Nous abstenir d'offrir ou de fournir des cadeaux, des marques d'hospitalité ou tout autre avantage aux professionnels de santé, dans le but de les influencer ou d'obtenir des décisions en faveur de nos produits et services.
- Respecter les codes internationaux, tels que l'IFPMA (International Federation of Pharmaceutical Manufacturers & Associations) et l'EFPIA (European Federation of Pharmaceutical Industries and Associations), ainsi que les lois et codes locaux qui peuvent être plus restrictifs que nos politiques.

TRANSPARENCE SUR NOS PRODUITS

SANOFI MET TOUT EN ŒUVRE POUR FOURNIR UNE INFORMATION PERTINENTE, CLAIRE ET ACCESSIBLE DE FAÇON À GARANTIR LE BON USAGE DE SES PRODUITS.

Sanofi communique en toute transparence sur ses produits et veille à ce que les informations sur l'efficacité et la sécurité de ses produits soient continuellement contrôlées et mises à jour tout au long de leur cycle de vie.

Sanofi est soucieuse de prendre en considération et même d'anticiper les attentes des patients. Elle met tout en oeuvre pour leur fournir une information pertinente, claire et accessible de façon à garantir le bon usage de ses produits.

SANOFI S'ENGAGE À :

- Communiquer aux professionnels de santé et aux patients toutes les informations connues sur les bénéfices et les risques potentiels du produit étudié, avant de lancer un nouvel essai clinique. Nous surveillons étroitement la sécurité des produits au cours des essais cliniques selon les réglementations applicables et les bonnes pratiques cliniques, et nous fournissons aux professionnels de santé toutes les informations pertinentes au cours de l'étude.
- Assurer la bonne utilisation d'un produit depuis son lancement jusqu'à la fin de son cycle de vie en déployant tous les efforts pour fournir une brochure d'information du patient aussi claire et compréhensible que possible pour le patient.
- Veiller à ce que l'ensemble des collaborateurs, des représentants de Sanofi et des tiers signalent tout événement indésirable et autres données de pharmacovigilance dont ils viendraient à avoir connaissance dans un délai d'un jour ouvrable au département Pharmacovigilance, peu importe s'ils le jugent lié au produit de Sanofi ou non. Nous encourageons les patients à informer le département Pharmacovigilance de leur pays ainsi que leur médecin ou leur pharmacien en cas d'effets secondaires.
- Fournir des informations scientifiques qui ne sont ni fausses ni trompeuses et qui ne surestiment pas les véritables bénéfices du produit et sa place dans la gestion de la maladie. Nous ne limitons pas les informations à celles qui sont favorables au produit. Nous fournissons des informations compréhensibles et lisibles sur les risques et les bénéfices du produit. Nous justifions toutes les données, revendications ou comparaisons scientifiques mentionnées dans tous nos documents.
- Promouvoir ses produits enregistrés ou commercialisés en stricte conformité avec l'Autorisation de Mise sur le Marché ou tout document de référence. Nous ne faisons pas la promotion de produits sans Autorisation de Mise sur le Marché ou pour des indications hors Autorisation de Mise sur le Marché.

CHEZ SANOFI, NOUS DEVONS :

- Vérifier en interne toute information scientifique que nous communiquons à la communauté scientifique et aux patients afin de garantir le respect des bonnes pratiques de l'information scientifique.
- Faciliter les réponses de toutes les filiales de Sanofi aux demandes des patients et des professionnels de santé en matière d'information médicale sur nos produits. Nous validons en interne les principales réponses types d'information médicale pour garantir le caractère objectif, scientifique, impartial, étayé et à jour de l'information.
- Collecter, analyser et communiquer par tout moyen et en temps utile tout problème de qualité, de sécurité ou d'efficacité d'un produit de Sanofi, quelle qu'en soit la nature ou la gravité.
- Signaler immédiatement et dans un délai d'un jour ouvrable au département Pharmacovigilance local tout problème de pharmacovigilance dont nous avons connaissance.

e-accessibility®

La version numérique de ce document est conforme aux normes pour l'accessibilité des contenus du Web, les WCAG 2.0, et certifié ISO 14289-1. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique. Enfin, il a été testé de manière exhaustive et validé par un expert non-voyant.

Version e-accessible par ipedis

Crédits photos
GettyImages: p.3 Han Lans - p.6 Denis Felix - p.8 Franck Parisot / Istockphotos by Getty Images : Couverture Gradyreese - p.10 Emir Memedovski - p.12 Yuri_Arcurs - p.14 PeopleImages - p.16 sturti - p.17 Squaredpixels - p.18 stockstudioX - p.19 webphotographeer - p.20 stevecoleimages - p.21 PeopleImages - p.22 AzmanJaka - p.24 Yuri_Arcurs - p.25 XiXinXing - p.26 simonkr - p.27 vgajic - p.28 Emir Memedovski - p.29 AzmanL - p.30 simonkr - p.32 PeopleImages - p.34 Wavebreak - p.35 skynesher - p.36 danchooalex - p.38 mediaphotos - p.40 Klubovy - p.42 Drazen_ – p.44 alvarez
Diffusion : avril 2018 ; Mise à jour pages 6 et 7 : novembre 2019.

SANOFI

www.sanofi.com
54, rue La Boétie
75008 Paris France